

Supplément
ou
triplicata
de
la demande en grâce
de
Claude Chame.

à Monseigneur
Le Prince Président

P.C



Monseigneur

Notre très humble serviteur, vient d'être informé qu'il auroit été victime d'une grâce exécrer, ayant été confondu avec ceux qui se soumettent aveuglément à de coupables conseillers dont les perfides insinuations s'infiltrant jusque dans la prison afin d'exploiter l'ignorance des condamnés politiques en leur faisant considérer la magnanimité du gouvernement, non comme un encouragement paternel offert à la timidité repentante, pour les faire unir à la clémence, mais comme un double avec de faiblesse et d'erreur, qui doit sauvegarder l'honneur propre des condamnés et leur permettre de recouvrer leur liberté par une simple demande d'élargissement, dans la quelle demande ils doivent bannir le mot grâce, afin de rendre intact à la république ses meilleurs ~~citoyens~~ soldats.

Le soussigné, proteste et repousse de toute la force de son ame, contre de pareilles insinuations.

Attendu, que d'âe qu'un citoyen est lié,
enchaîné à une puissance occulte, il espère de
pouvoir figurer au nombre des hommes libres
et encore mieux parmi les soldats de la
République.

Attendu, que hors de l'autorité légalement
constituée, il ne peut se trouver de combattants
dignes du titre de soldats, mais seulement
des criminels coupables d'insurrection.

Attendu enfin, que la meilleure ligne de
conduite politique du Suisse, consiste à
servir et honorer la République par son
respect et sa soumission aux lois, en
servant et honorant sa famille par une
conduite irréprochable.

En conséquence, le Suisse, agissant de
son propre mouvement et sans autre influence
étrangère à sa conviction, déclare adhérer
plètement et sans arrière-pensée au
gouvernement actuel, non seulement
parce qu'il émane de huit millions de
Suisse, mais parce qu'il est le triomphe
du principe durable et prospère de liberté
et l'antipode du principe désastreux
de l'insurrection.

Le soupigné s'engage en outre à persister
 dans la même résolution, lors même qu'il
 serait reconnu indigne de la moindre
 indulgence de votre part, Monseigneur,
 à quelle supplie la prière de vouloir
 bien avoir l'extrême bonté de lui accorder ses
 grâces, en faveur son repentir sincère, avec le
 quel il a l'honneur d'être,

Monseigneur



Ce 12 avril,
 1852.

Notre très humble et

très obéissant serviteur

Signé Chevre

et au dessous: Approbateur du contenu
 ci-dessus.

Le bureau de l'administration
de la ville de Paris
a l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport
de votre service
pour l'année 1875
et de vous prier
de vouloir bien
le faire parvenir
à son adresse
à Paris, le 15 Mars 1876



Paris, le 15 Mars 1876

Administrateur
de la ville de Paris
M. le Préfet

1875